



## Congé paternité

-----  
Par Ru1991

Bonjour j'étais intérimaire en congés paternité du 12 mai au dimanche 7 juin inclus voyant le coup venir fin mai j'appelle la sécurité voir si ça a été déclaré à ma nn surprise nn (attestation naissance donné le 15 mai et date communiquer à l'agence d'intérim) bref après plusieurs appels l'agence d'intérim physique me transfère au service administratif du coup le fond mais déclaré que 3 jours et ce trompe je rappelle sécu et service il ce trompe dans les dates mi juin sécurité sociale m'informe que l'employeur est encore trompé avec de traces email comme quoi plusieurs fois il doivent donner date de début et de fin et pas que 3 jours aujourd'hui tj rien service administratif Manpower qui me dit on va régler ça mais est encore trompé en appelant la sécurité sociale il on transmis mon acte de naissance alors qu'il demande les dates et la sécurité sociale leur a bien expliqué bref et j'en loupe entre temps du coup dans 1 semaine cela fera 2 de moi quand même mon salaire de mai j'ai utilisé mais petite économie je demande si je peux faire un recours légal auprès des prud'hommes je suis pas comme ça mais là j'en et mare on parle pratiquement de 1400 euros de salaire qu'il me manque et quand ça sera réglé si ça l et la sécu m'a dit qu'il y a 10 jours à 1 mois de traitement donc on va partir sur septembre le temps que ce soit réglé voilà oui je saisis le conseil prud'hommes